



MAIRIE DE
05380
CHÂTEAUROUX-LES-ALPES

BP 7
(Tél 04.92.43.22.04 - ☎ 04.92.43.55.95)
e-mail : mairie.05380@wanadoo.fr

**Compte-rendu de la réunion du conseil municipal
du Vendredi 10 septembre 2021 à 19h00 en mairie**

Sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Marie BARRAL

Membres présents : Jean-Marie BARRAL, Xavier LONG, Noëlle ROUX, Didier NICARD, Yves BARTHALAÏS, Patrick RANOCCHI, Roger MICHAUD, Thomas BETH, Véronique GENSUL

Membres excusés : Anne-Marie FABRE pouvoir à Didier NICARD, Christine FOURNIER pouvoir à Jean-Marie BARRAL, Anouck SARTON pouvoir à Noëlle ROUX, Didier ELZEARD pouvoir à Yves BARTHALAÏS, Lucie ANTHOINE pouvoir à Roger MICHAUD

Membres absents : Eric LIONS

Secrétaire de séance : Noëlle ROUX

ORDRE DU JOUR :

- 41- Tarifs restaurant scolaire année 2021-2022
- 42- Tarifs garderie méridienne année 2021/2022
- 43- Création d'un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité
- 44- Création d'un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité
- 45- Modification statuts CCSP -label Pays d'Art et d'Histoires
- 46- Application du régime forestier
- 47- Questions diverses

Compte-rendu du Conseil Municipal du 24/06/2021 adopté avec 13 voix pour et 1 abstention.

41- Tarifs restaurant scolaire année 2021-2022

Délibération concernant les tarifs du restaurant scolaire pour l'année 2021-2022. Suite à la commission finances du 02/09/2021 il est décidé de ne pas faire subir l'augmentation du repas aux familles. Il y a environ 7000 repas servis à la cantine par année. En ce début d'année scolaire il y a déjà une très forte demande à la cantine.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 14 voix.

42- Tarifs garderie méridienne année 2021/2022

Délibération concernant les tarifs de la garderie méridienne pour l'année 2021-2022. Suite à la commission finances du 02/09/2021 il est décidé de ne pas augmenter les tarifs de ce service très utile aux familles.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 14 voix.

43- Création d'un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité

Création d'un emploi non permanent pour le poste d'agent d'entretien d'environ 18h hebdomadaires.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 14 voix.

44- Création d'un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité

Création d'un emploi non permanent pour le poste d'agent d'entretien d'environ 26h hebdomadaires.

Délibération adoptée à l'unanimité soit 14 voix.

45- Modification statuts CCSP -label Pays d'Art et d'Histoires

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le conseil communautaire de la Communauté de Communes Serre-Ponçon, s'est prononcé lors de la séance du 07 juillet 2021, pour la reprise de « l'organisation et de la gestion du label Pays d'Art et d'Histoire » en lieu et place de l'Association Pays SUD. Cette modification de compétence entraîne de fait une modification de ses statuts.

Une élue regrette que les communes doivent se prononcer à la suite de la CCSP et demande au Maire si cela changera

Délibération adoptée à l'unanimité soit 14 voix.

46- Application du régime forestier

Monsieur le Maire expose qu'à l'occasion des travaux de révision de l'aménagement de la forêt communale de CHATEAUROUX-LES-ALPES, les services de l'Office National des Forêts ont procédé à une étude complète de la situation foncière des terrains concernés, que celle-ci a montré qu'il serait bon d'appliquer le régime forestier à des parcelles communales qui n'en relevaient pas jusqu'ici, et que, dans le but de disposer d'un acte administratif unique décrivant les propriétés communales relevant du Régime Forestier, l'Office National des Forêts propose à la commune de solliciter de Madame la préfète la prise d'un nouvel arrêté d'application du régime forestier sur les parcelles communales.

La contenance cadastrale de la forêt communale serait de **1 213 ha 46 a 16 ca.**

Délibération adoptée à l'unanimité soit 14 voix.

47- Questions diverses

- Le maire et le 1^{er} adjoint ont reçu les gérants du restaurant la Forge qui souhaitent faire une terrasse supplémentaire. Les élus sont plutôt favorables. Un élu suggère que l'architecte en charge du projet de traversée du village pourrait regarder leur projet.
- Déplacement du panneau de la commune de l'entrée sud. Le département est favorable et le maire prendra rendez-vous avec le responsable de l'agence technique.
- Le maire donne connaissance au conseil du courrier d'un habitant aux Mazentoris au sujet du fumier qui est au-dessus de chez elle et qui cause de fortes nuisances. Il faudra essayer de trouver une solution.
- Un nouveau propriétaire souhaite acheter 3 parcelles communales à proximité. Les élus s'y opposent.
- Les nouvelles ouvertures de la poste dès octobre sont de 9h à 12h aux jours habituels.
- Suite à la réunion pour le projet de la traversée du village, le maire explique que le dossier de consultation des entreprises sera finalisé au mois de décembre. Un élu explique que les financements sont obtenus à hauteur de 56% sans compter la participation du département. Le maire explique qu'il a rencontré le conseiller départemental pour discuter du montant versé sur ce dossier.
- Le maire explique que la fréquentation à la cantine est très élevée dès le début d'année scolaire. Les cantines sont limitées à 42 et 30 enfants et le protocole sanitaire est contraignant. Il faudra faire une information aux parents et ensuite si nécessaire refuser les enfants dont un parent au moins ne travaille pas.
- Questionnement sur le marché de Noël et le feu d'artifice. Les élus souhaitent qu'il soit maintenu. Et il faudra réfléchir à une animation différente d'un spectacle à la salle des fêtes.
- Le repas des aînés n'aura pas lieu de nouveau pour cette année 2021. Des paniers garnis comme l'an passé seront proposés.
- Le Maire explique qu'il a rencontré la SAFER au sujet du terrain du secours populaire. Il demande au conseil municipal ce qui pourrait être fait. Un élu avait l'idée d'un lotissement communal et de jardins partagés. Le maire pensait à une résidence sénior. Un élu se demande jusqu'où va l'intervention de la commune sur ce type de projet.

Une élue souhaite savoir où en est le projet avec le crédit foncier. Le maire explique qu'il a rencontré les nouveaux propriétaires mais qu'ils n'ont pas répondu favorablement à la demande de la commune de conserver les terrains sportifs.

Un élu trouve que c'est une opportunité de pouvoir récupérer ce type de terrain.

- Le maire revient sur le problème du parking de l'église Ste Irénée où beaucoup de voitures ne bougent pas. Il précise que s'il n'y a plus de civisme le parking deviendra payant. La procédure pour enlever les véhicules ventouses va être reprise et un portique pour limiter l'accès aux fourgons va être chiffré.
- Un sentier est régulièrement obstrué par des branchages au-dessus de Chameyer. Un courrier a déjà été envoyé au propriétaire à ce sujet. Une élue explique que les usagers empruntent une voie pour l'exploitation agricole sur des parcelles privées. Le maire explique que l'ancien chemin est un sentier cadastré et qu'il faudra rétablir la libre circulation.
- Un élu explique que dans une commune voisine il a été mis en place un conseil participatif pour les habitants ainsi qu'un conseil municipal des jeunes. Une enveloppe budgétaire a été ouverte pour mener à bien les projets proposés par ses membres.
- Un élu explique que la mairie avait reçu des courriers au sujet de la vitesse excessive sur l'avenue de la gare. Un marquage au sol a été fait mais cela ne suffit pas. Il propose la mise en place de feux tricolores « récompense » qui est vert et devient rouge si la voiture roule trop vite. Des devis ont été faits.
- Le cabanon a été acheté et installé à la crèche pour le rangement du matériel et dégager l'entrée.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20h30.

**Le Maire,
J-M BARRAL**

